
Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi

Les personnes en situation de handicap en Occitanie



Sommaire

Préambule	p.2
Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé	p.5
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en emploi	p.8
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en recherche d'emploi	p.10
Spécificités territoriales	p.12
Focus quartiers prioritaires de la ville	p.15
Caractéristiques des personnes en situation de handicap en Occitanie	p.17
Formation des personnes en situation de handicap	p.22
Tendances à l'œuvre	p.26
Chiffres clés	p.29

Préambule



En 2019, l'Insee recensait un peu plus de 2,7 millions de personnes de 15 à 64 ans bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie¹ (allocation adulte handicapé, prestation de compensation du handicap, rente accident du travail, pension invalidité, etc.).

En retenant une définition plus large², près de 6 millions des 15-64 ans seraient concernés par une situation de handicap. Il ressort au niveau national que ces personnes sont plus éloignées du marché du travail : 16 % des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative sont au chômage contre 8 % pour l'ensemble de la population, et 37 % sont en emploi contre 66 % pour l'ensemble. Souvent moins diplômés, moins qualifiés, plus âgés, ils rencontrent ainsi plus de difficultés pour accéder à l'emploi malgré les différents dispositifs et aides mis en place (obligation d'emploi, subventions, etc.).

1 | Voir « [Emploi, chômage, revenus du travail](#) », édition 2020, Insee références.

2 | Ensemble des personnes déclarant disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou déclarant à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limitées, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».



En Occitanie, aucune mesure exhaustive du nombre de bénéficiaires d'une reconnaissance administrative d'un handicap n'est disponible (les résultats nationaux issus de l'enquête emploi menée par l'Insee ne sont pas exploitables au niveau régional).

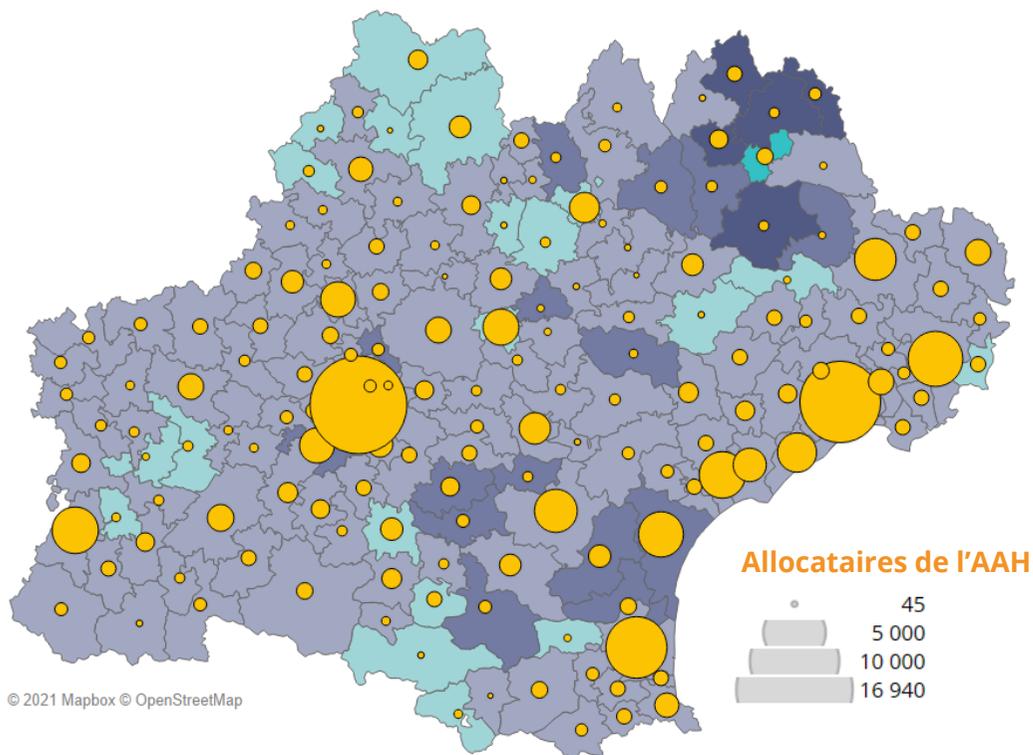
Toutefois, plusieurs sources permettent d'avoir des éléments : bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH), travailleurs en situation de handicap et demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Les champs couverts par ces trois définitions ne sont pas totalement distincts, de sorte qu'une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois (un travailleur en situation de handicap peut également être bénéficiaire de l'AAH).

Les résultats de ces trois sources seront donc traités séparément.

Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé

ALLOCATAIRES DE L'AAH PAR INTERCOMMUNALITÉ

Sources : Insee, Caf – traitement Carif-Oref Occitanie



Évolution annuelle moyenne 2016-2019 en %



Principale ressource destinée aux personnes handicapées, **l'Allocation adulte handicapé (AAH)³ a été versée à près de 129 000 personnes en décembre 2019 en Occitanie**, en hausse de 3,1 % sur un an. Ce résultat s'inscrit en très légère décélération par rapport au rythme moyen enregistré depuis 2016 (+ 3,3 % par an).

La progression du nombre de bénéficiaires de l'AAH ces trois dernières années est généralisée à l'ensemble des départements, à l'exception du Lot où une tendance à la baisse se dessine.

Parmi les autres départements, l'Aude affiche la plus forte augmentation (+ 7,1 % par an en moyenne entre 2016 et 2019), suivi par la Haute-Garonne (+ 5,4 %) et l'Hérault (+ 3,6 %).

3 | L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes handicapées un minimum de ressources. Financée par l'État, versée par les CAF ou les caisses de Mutualité Sociale Agricole, elle est accordée sur décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Au niveau territorial plus fin des intercommunalités, plusieurs enseignements peuvent être faits.

Tout d'abord, **les allocataires de l'AAH se concentrent, logiquement, dans les zones les plus peuplées** : métropoles toulousaine et montpelliéraine et littoral. Ensuite, des disparités marquées apparaissent en ce qui concerne l'évolution du nombre de bénéficiaires au cours des trois dernières années.

De fortes augmentations sont ainsi enregistrées dans plusieurs zones de l'Aveyron et de l'Aude, tandis qu'à l'inverse la tendance est plutôt orientée à la baisse dans plusieurs territoires du Lot et de l'Ariège. En Lozère, la forte progression dans la plupart des intercommunalités est en grande partie compensée par le repli enregistré par la communauté de communes Cœur de Lozère (Mende). Dans l'ensemble, le département se distingue en fait par la présence de nombreuses structures d'accueil, ce qui se traduit par une concentration relativement importante d'allocataires de l'AAH⁴.

Rapportée à la population départementale des 20-64 ans, **la proportion d'allocataires de l'AAH en 2019 s'inscrit entre 3,3 % en Haute-Garonne et 7 % en Lozère**. Le ratio atteint 4,2 % au niveau régional, soit le plus élevé observé en France métropolitaine avec la Corse. L'accroissement est généralisé et est plus ou moins marqué, atteignant un pic dans l'Aude (+ 0,7 point en deux ans), alors qu'il se stabilise dans le Lot sur la même période.

4 | Voir « Panorama statistique Jeunesse, Sport, Cohésion sociale », édition 2019, DRJSCS Occitanie.

ALLOCATAIRES DE L'AAH RAPPORTÉS À LA POPULATION DES 20-64 ANS

Département	Part des allocataires de l'AAH chez les 20-64 ans en 2019 (en %)	Évolution 2017-2019 (en point de pourcentage)
Ariège	4,3	0,1
Aude	5,4	0,7
Aveyron	4,2	0,2
Gard	3,6	0,1
Haute-Garonne	3,3	0,3
Gers	4,8	0,3
Hérault	4,3	0,2
Lot	4,2	0,0
Lozère	7,0	0,4
Hautes-Pyrénées	5,7	0,2
Pyrénées-Orientales	4,7	0,3
Tarn	4,1	0,1
Tarn-et-Garonne	4,5	0,2
Occitanie	4,2	0,3
France	3,3	0,2

Sources : Insee, Caf – traitement Carif-Oref Occitanie

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en emploi

BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (OETH) EN OCCITANIE*

Département	Secteur privé		Secteur public*	
	Bénéficiaires OETH 2019	Taux d'emploi direct 2019 (en ETP)	Bénéficiaires OETH 2019	Taux d'emploi direct 2019
Ariège	587	4,3 %	468	6,7 %
Aude	1 326	4,1 %	1 126	7,1 %
Aveyron	1 702	4,5 %	490	4,8 %
Gard	3 177	4,0 %	1 753	6,6 %
Haute-Garonne	12 416	3,5 %	5 380	7,3 %
Gers	858	5,0 %	586	6,5 %
Hérault	6 185	3,7 %	3 457	6,4 %
Lot	835	4,3 %	383	5,7 %
Lozère	469	5,4 %	260	7,6 %
Hautes-Pyrénées	1 299	4,5 %	665	6,0 %
Pyrénées-Orientales	2 159	3,7 %	1 188	6,0 %
Tarn	2 059	4,7 %	976	7,2 %
Tarn-et-Garonne	1 089	4,3 %	595	6,7 %
Occitanie	34 161	3,9 %	17 327	6,7 %

Note : le taux d'emploi direct est calculé en rapportant le nombre d'employés bénéficiant de l'obligation d'emploi au nombre d'employés total de l'établissement assujéti.

*Les résultats présentés dans ce tableau ne sont pas directement comparables entre le secteur privé et le secteur public.

Sources : Agefiph, FIPHP – traitement Carif-Oref Occitanie

Un autre moyen de repérer les personnes en situation de handicap est de s'intéresser aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, qu'elles soient en emploi (cf. ce qui suit) ou en recherche d'emploi (cf. page 9). L'emploi des personnes en situation de handicap est incité dans le secteur privé et le secteur public par l'obligation d'emploi, sous peine de versement d'une contribution financière par l'établissement assujéti (tous les établissements dont les effectifs sont supérieurs à 20 sont assujétis).

Dans le secteur privé, 34 160 personnes bénéficiant de cette obligation étaient employées en 2019. En progression sur un an au niveau régional (+ 0,7 %) mais également dans la majorité des départements, le suivi de ces évolutions est toutefois difficile (décalage dans le temps, fortes révisions à la hausse ou à la baisse, etc.). La Haute-Garonne en concentre plus d'un tiers, suivie de l'Hérault (18 %).

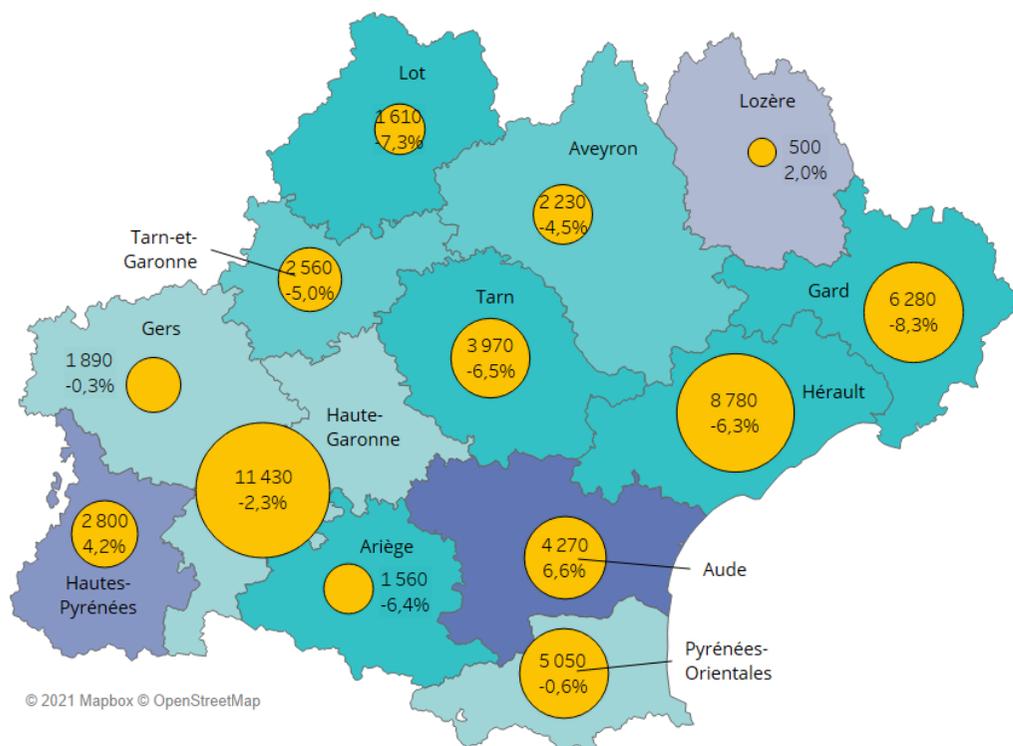
Dans le secteur public (hors employeurs nationaux)⁵, un peu plus de 17 300 bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient employés en 2019, résultat en hausse de 5,1 % sur un an. La fonction publique territoriale regroupe près des deux tiers de ces bénéficiaires (+ 3,7 % sur un an), suivie par la fonction publique hospitalière (30 % du total, + 7,6 % sur un an) et la fonction publique d'État (5 %, + 8 % sur un an). Le poids des deux métropoles est là aussi très marqué, puisqu'elles concentrent à elles deux plus de la moitié de l'ensemble. La progression enregistrée au niveau régional se retrouve dans la quasi-totalité des départements, à l'exception du Lot.

5 | Les résultats des secteurs privé et public ne sont pas directement comparables du fait de modes de calcul différents.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en recherche d'emploi

DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI AU 31/12/2020 ET ÉVOLUTION SUR UN AN

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



Évolution 2019-2020 en %



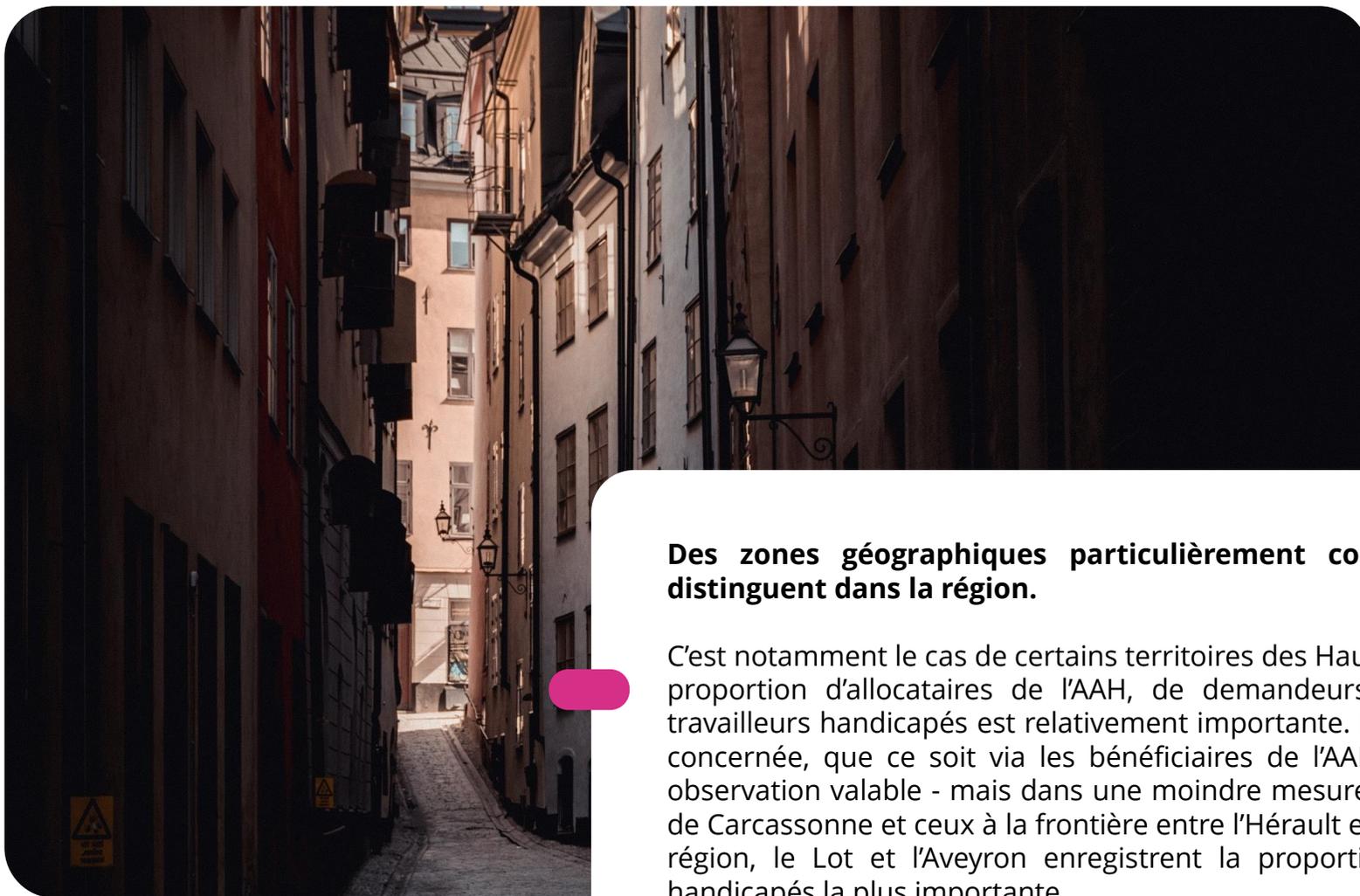
Fin 2020, près de 52 900 demandeurs d'emploi bénéficiaient de l'obligation d'emploi en Occitanie.

La répartition territoriale, plus homogène que celle des travailleurs handicapés, demeure là aussi logiquement dépendante de la population d'ensemble : la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard forment le trio de tête, tandis que le Lot, l'Ariège et la Lozère ferment la marche.

Après plusieurs années de progression, **le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi diminue pour la deuxième année consécutive** (- 3,3 % en 2020 après - 4,8 % en 2019), tandis qu'une hausse de 5,2 % est observée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cette amélioration, observée dans la majorité des départements (à l'exception de l'Aude, de la Lozère et des Hautes-Pyrénées) masque cependant des tendances hétérogènes. Si la tendance est restée bien orientée tout au long de 2020 dans six départements (notamment en Haute-Garonne, dans le Gard et le Tarn), la baisse est interrompue ailleurs, certains territoires affichant une remontée significative (Hautes-Pyrénées et Lozère).

Comparée à l'ensemble des demandeurs d'emploi, la répartition départementale des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est quasiment similaire. Seul l'Hérault affiche un décalage, avec 23 % des demandeurs d'emploi de la région pour seulement 17 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'OETH.

Spécificités territoriales



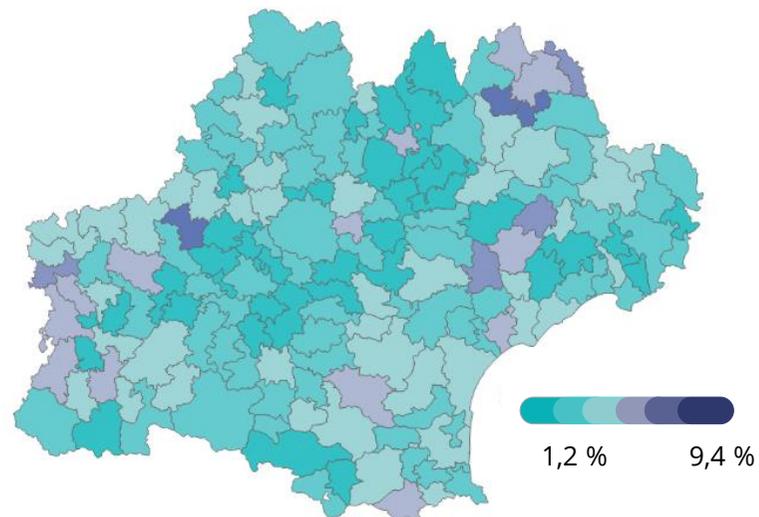
Des zones géographiques particulièrement confrontées au handicap se distinguent dans la région.

C'est notamment le cas de certains territoires des Hautes-Pyrénées et du Gers, où la proportion d'allocataires de l'AAH, de demandeurs d'emploi handicapés et de travailleurs handicapés est relativement importante. La Lozère apparaît aussi assez concernée, que ce soit via les bénéficiaires de l'AAH ou les salariés handicapés, observation valable - mais dans une moindre mesure - pour les territoires proches de Carcassonne et ceux à la frontière entre l'Hérault et l'Aveyron. Le Sud-Ouest de la région, le Lot et l'Aveyron enregistrent la proportion de demandeurs d'emploi handicapés la plus importante.

Les disparités territoriales s'expliquent ainsi aux trois-quarts « par des facteurs sociodémographiques (âge, etc.), sanitaires (offre d'hébergement dans les établissements spécialisés) et économiques (chômage, niveau de vie) »⁶.

PROPORTION D'ALLOCATAIRES DE L'AAH PAR EPCI EN 2017

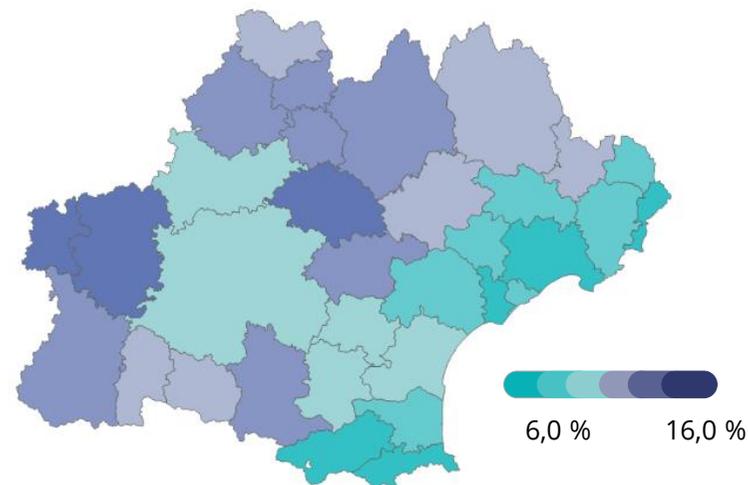
Sources : Insee, Caf



© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

PROPORTION DE DEMANDEURS D'EMPLOI HANDICAPÉS PAR ZONE D'EMPLOI EN 2017

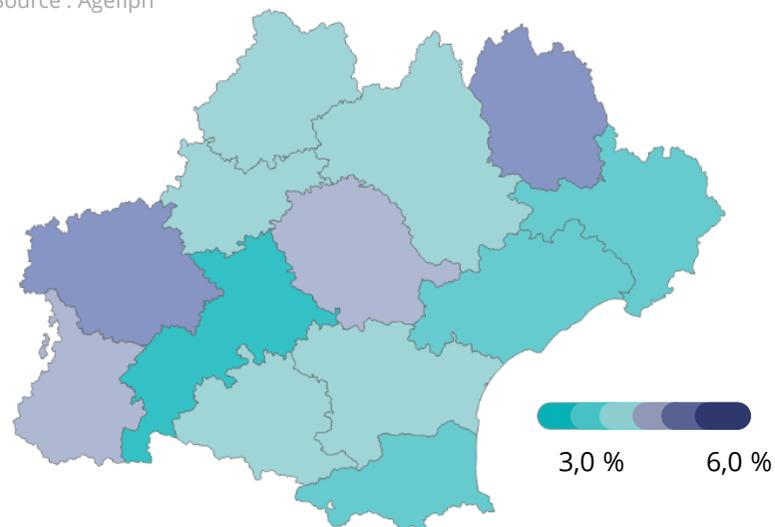
Source : Pôle emploi – traitement Carif-Oref Occitanie



© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

TAUX D'EMPLOI DIRECT DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN 2019

Source : Agefiph



© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

Focus quartiers prioritaires de la ville



Bien que la finesse géographique des statistiques nécessaire pour observer la situation dans les Quartiers prioritaires de la ville (QPV) soit source de difficultés, l'Insee met à disposition quelques éléments, notamment le nombre de bénéficiaires de l'AAH. En Occitanie, la population des QPV s'élevait à environ 358 000 personnes en 2013 (dernière année disponible).

Un peu plus de 130 000 allocataires de la Caf y sont dénombrés fin 2018, dont 18 000 de l'AAH. Cela représente une proportion de 13,8 %, contre un ratio de 10,2 % observé pour l'ensemble de la région (1 218 000 allocataires, dont 124 000 de l'AAH). Rapporté à la population des 25 ans et plus dans ces quartiers, **la proportion d'allocataires s'établit à des niveaux très élevés en regard des résultats régionaux ou départementaux.** Elle atteint ainsi un record dans les quartiers Nouveau Logis à Perpignan (25,5 %), Gély à Montpellier (25,5 %) et Cœur de ville à Saint-Gaudens (16,9 %).

Au global, le taux de bénéficiaires de l'AAH en QPV n'est inférieur à 5 % chez les 25 ans et plus que dans 11 quartiers sur 105.

Caractéristiques des personnes en situation de handicap en Occitanie



Au niveau national, les caractéristiques des allocataires de l'AAH sont bien marquées. En effet, si la proportion d'hommes est quasiment identique à celle des femmes (52 % contre 48 %), la part des 50-64 ans parmi les 20-64 ans ressort à 43 % du total, alors qu'elle n'est que de 34 % pour l'ensemble de la population.

De plus, les bénéficiaires de l'AAH se caractérisent par une proportion très élevée de personnes isolées sans enfant (72 % contre 23 % pour l'ensemble de la population). Pour les travailleurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la proportion d'hommes s'inscrit à 53 %, soit légèrement moins que dans l'ensemble des salariés du secteur privé⁷ (57 %). La surreprésentation des 50 ans et plus est également observée, que ce soit dans le secteur privé (53 % contre 28 % pour l'ensemble des salariés) ou dans le secteur public pour les plus de 55 ans (31 %, à comparer aux 16 % pour l'ensemble).

Enfin, dans le secteur privé, les postes occupés par des travailleurs handicapés sont plus souvent moins qualifiés (71 % de postes d'ouvriers et employés) que pour l'ensemble (51 %).



Du côté des demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont là aussi d'un âge plus avancé (50 % de 50 ans et plus contre 26 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et ont un niveau de diplôme plus faible (64 % n'ont pas le Bac, contre 45 % pour l'ensemble).

Au final, **le taux de prévalence d'une reconnaissance de handicap est d'autant plus important au niveau national avec un âge avancé et avec la faiblesse du niveau de qualification** (reflété par le niveau de diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle). Plusieurs effets se combinent pour expliquer ces caractéristiques. Le vieillissement peut entraîner un surcroît de risque, au niveau personnel ou professionnel (accident du travail ou maladie professionnelle par exemple), notamment dans les métiers d'ouvriers ou d'employés.

De plus, les personnes handicapées étant moins diplômées, elles occupent plus souvent des postes à faible qualification, et les personnes sans handicap travaillant dans ce type de métiers relativement plus exposés sont plus susceptibles de développer une situation de handicap.



Ces spécificités se retrouvent au niveau de l'Occitanie, avec des particularités plus ou moins fortes selon les départements. Ainsi, la proportion de femmes parmi les différents publics (allocataires de l'AAH, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi handicapés) est proche de 50 % dans l'ensemble des départements.

Les personnes handicapées affichent un âge plus avancé que la moyenne quel que soit le public, cette caractéristique étant encore plus marquée en Occitanie que pour la France. Les départements du Lot, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées apparaissent comme les plus concernés, du fait d'une population relativement plus âgée.

La proportion d'ouvriers et d'employés parmi les travailleurs handicapés s'inscrit à 72 % dans la région, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des salariés. L'écart est moins marqué pour les demandeurs d'emploi, avec une surreprésentation des employés en situation de handicap (72 % contre 66 %), mais pas des ouvriers. Le Tarn-et-Garonne, la Lozère et l'Ariège sont particulièrement concernés.

Enfin, 61 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrits à Pôle emploi ont un niveau de formation inférieur au Bac, soit 16 points de plus que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Du côté des conditions de vie, les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap sont plus importantes. Ainsi, **la proportion de personnes isolées parmi les allocataires de l'AAH est extrêmement élevée**, atteignant 71 % contre 18 % pour l'ensemble de la population occitane. Le taux de pauvreté ressort pour sa part à près de 43 %, ratio 2,5 fois plus élevé que la moyenne régionale (17 %), avec des pics allant jusqu'à 47 et 46 % dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES EN OCCITANIE

Département	Allocataires de l'AAH			Travailleurs handicapés				Demandeurs d'emploi handicapés		
	Population couverte où l'allocataire a 50 ans ou +	Allocataires isolés	Taux de pauvreté ⁸	50 ans et + dans le privé	+ de 55 ans dans le public	10 ans ou + d'ancienneté (privé)	A temps partiel (privé)	50 ans et +	Ouvriers ou employés	Niveau de diplôme inférieur au Bac
Ariège	47 %	71 %	40 %	56 %	31 %	56 %	29 %	55 %	92 %	65 %
Aude	47 %	68 %	41 %	53 %	32 %	52 %	31 %	54 %	89 %	62 %
Aveyron	53 %	71 %	38 %	54 %	32 %	53 %	32 %	50 %	90 %	62 %
Gard	44 %	71 %	45 %	55 %	31 %	55 %	33 %	53 %	90 %	64 %
Haute-Garonne	40 %	71 %	41 %	50 %	37 %	45 %	26 %	46 %	86 %	54 %
Gers	48 %	70 %	39 %	53 %	35 %	44 %	24 %	56 %	91 %	61 %
Hérault	43 %	72 %	46 %	52 %	33 %	48 %	34 %	51 %	88 %	58 %
Lot	50 %	69 %	39 %	56 %	38 %	49 %	34 %	56 %	90 %	64 %
Lozère	50 %	82 %	35 %	50 %	33 %	56 %	40 %	49 %	95 %	64 %
Hautes-Pyrénées	49 %	69 %	40 %	56 %	35 %	53 %	37 %	55 %	91 %	64 %
Pyrénées-Orientales	44 %	74 %	47 %	53 %	29 %	47 %	36 %	53 %	91 %	62 %
Tarn	46 %	70 %	42 %	56 %	38 %	53 %	40 %	52 %	89 %	63 %
Tarn-et-Garonne	43 %	66 %	43 %	54 %	34 %	53 %	32 %	47 %	92 %	68 %
Occitanie	45 %	71 %	43 %	52 %	34 %	49 %	31 %	51 %	88 %	61 %
Occitanie-ensemble	37 %*	18 %	17 %	26 %**	nd	nd	21 %**	27 %	82 %	45 %

* Part de la population occitane de 15 à 64 ans qui vit dans un foyer dont l'individu de référence a 50 ans ou +.

** Champ : établissements du secteur privé de 20 salariés ou +

nd : non disponible

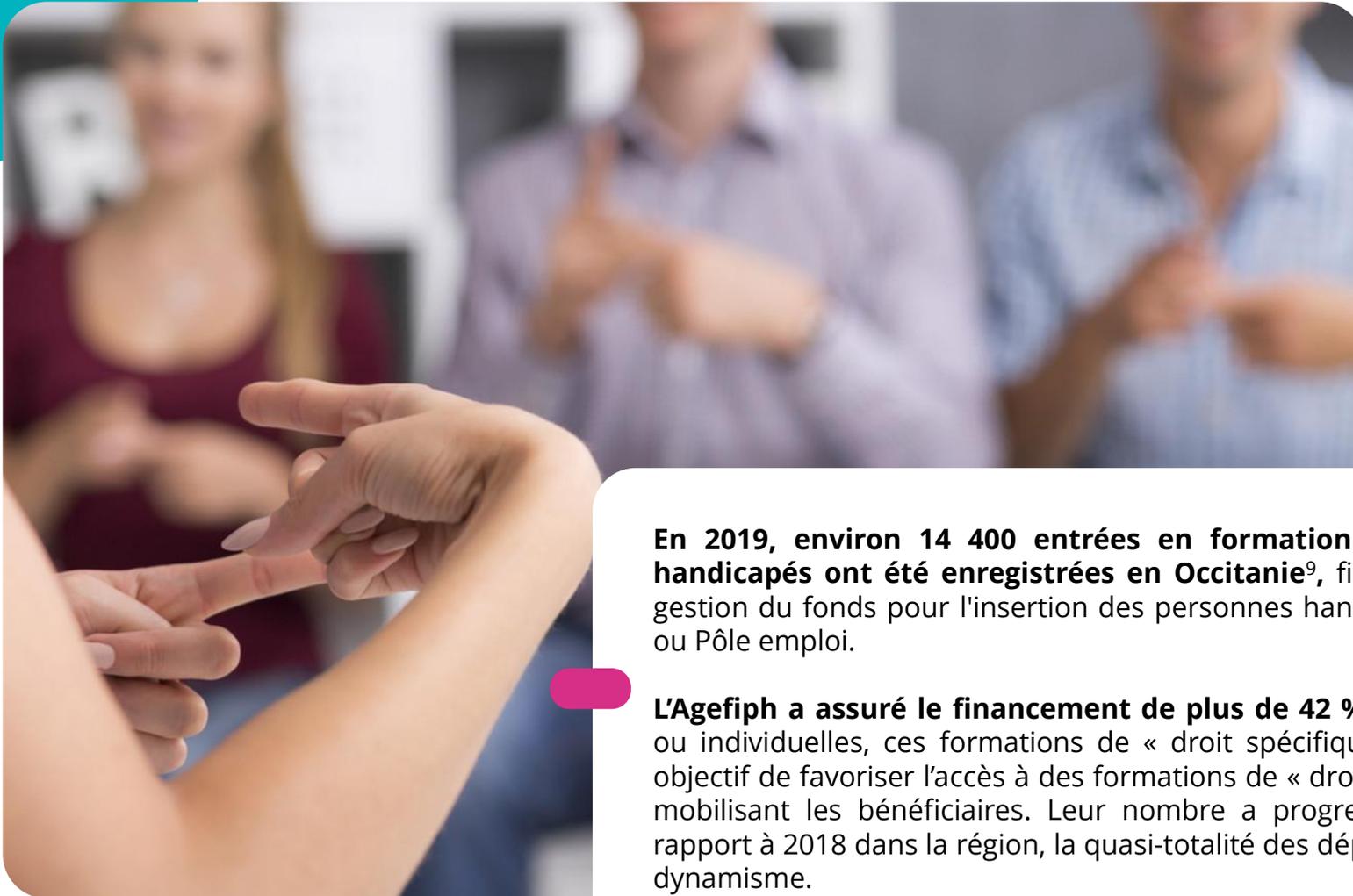
Sources : Agefiph, Pôle emploi, Direccte, Caf - traitement Carif-Oref Occitanie

8 | Personnes couvertes par l'AAH dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus à 60 %, rapporté à l'ensemble de la population couverte.



Formation des personnes en situation de handicap





En 2019, environ 14 400 entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés ont été enregistrées en Occitanie⁹, financées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), la Région ou Pôle emploi.

L'Agefiph a assuré le financement de plus de 42 % de ces actions. Collectives ou individuelles, ces formations de « droit spécifique » ont en particulier pour objectif de favoriser l'accès à des formations de « droit commun » en préparant et mobilisant les bénéficiaires. Leur nombre a progressé de façon marquée par rapport à 2018 dans la région, la quasi-totalité des départements bénéficiant de ce dynamisme.

Du côté de Pôle emploi, 3 100 formations destinées à des personnes en situation de handicap ont été financées, soit un peu plus de 20 % du total, résultat là aussi en forte progression. Les bénéficiaires de ces formations sont relativement plus âgés et suivent des programmes en grande majorité professionnalisants (pour 73 % d'entre eux).

9 | Des éléments complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont disponibles dans le « Tableau de bord du PRITH », <https://www.cariforeoccitanie.fr/content/uploads/2021/03/Tableau-de-bord-PRITH-Occitanie-2021.pdf>.

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DES DISPOSITIFS DU PRF EN 2020 EN SITUATION DE HANDICAP

Département	Moins de 30 ans	50 ans et plus	Femmes	Sorties anticipées des dispositifs
Ariège	12 %	30 %	49 %	11 %
Aude	19 %	32 %	58 %	13 %
Aveyron	15 %	33 %	47 %	9 %
Gard	16 %	30 %	47 %	14 %
Haute-Garonne	15 %	28 %	50 %	9 %
Gers	14 %	36 %	59 %	7 %
Hérault	20 %	28 %	51 %	13 %
Lot	14 %	28 %	58 %	9 %
Lozère	18 %	27 %	51 %	9 %
Hautes-Pyrénées	12 %	29 %	52 %	9 %
Pyrénées-Orientales	16 %	30 %	54 %	9 %
Tarn	10 %	31 %	50 %	8 %
Tarn-et-Garonne	16 %	25 %	60 %	8 %
Occitanie	16 %	29 %	52 %	10 %

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie

Les bénéficiaires du Programme régional de formation (PRF) en situation de handicap ont représenté pour leur part 36 % du total en 2019.

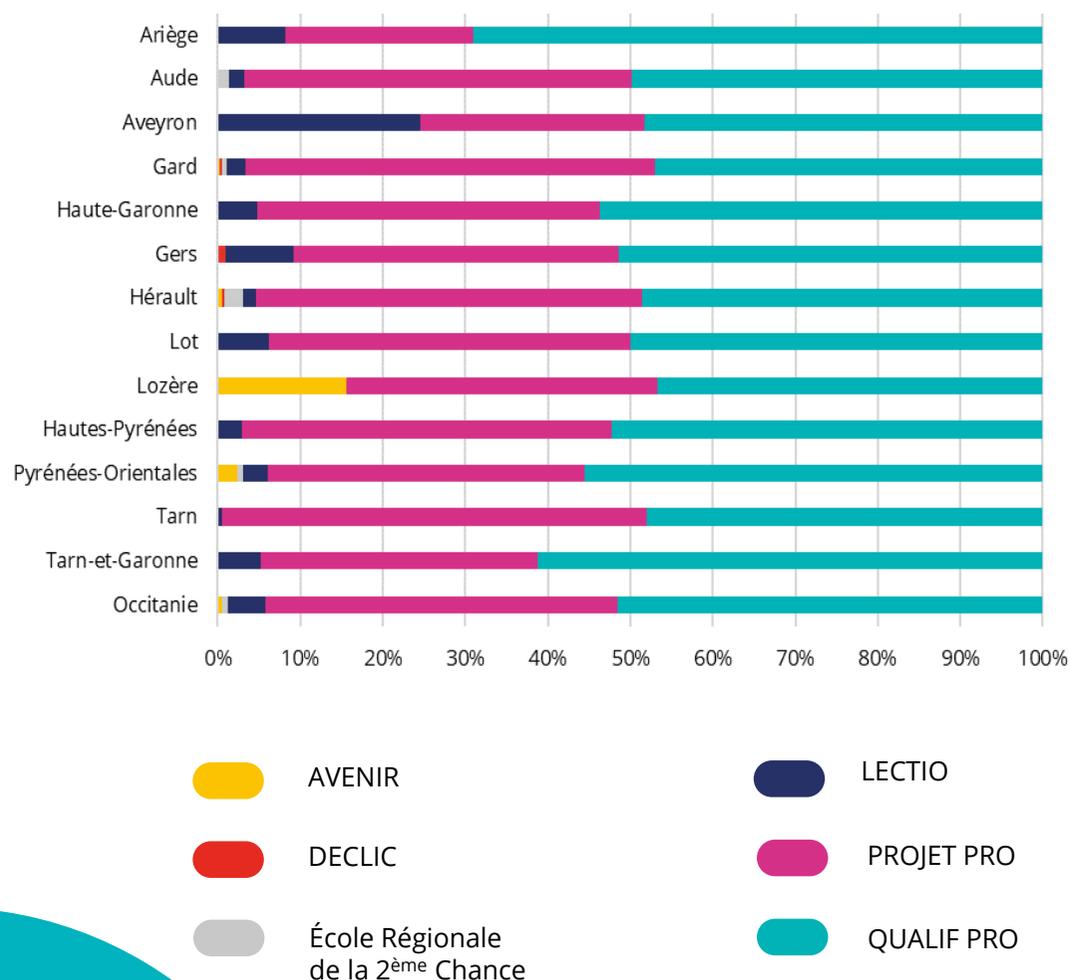
En 2020, ils étaient environ 4 400¹⁰ bénéficiaires de l'obligation d'emploi au chômage à avoir suivi une formation dans le cadre d'un des dispositifs du PRF. La répartition départementale des actions de formation est similaire à celle des demandeurs d'emploi en situation de handicap, la Haute-Garonne (21 %), l'Hérault (18 %) et le Gard (10 %) en concentrant logiquement la plus grande partie. Près de la moitié des stagiaires sont des femmes, proportion qui se retrouve globalement dans la totalité des territoires. Comparés à l'ensemble des bénéficiaires des dispositifs du PRF, ceux en situation de handicap sont relativement plus âgés. En effet, 29 % ont 50 ans ou plus, contre 13 % et pour l'ensemble. Ce constat vaut pour l'ensemble des départements, de façon plus ou moins marquée, la proportion de 50 ans et plus atteignant un maximum dans le Gers, à 36 %, tandis qu'elle ne s'élève qu'à 25 % dans le Tarn-et-Garonne.

Le taux de sortie anticipée de formation ressort pour sa part à environ 10 %, que ce soit pour les bénéficiaires en situation de handicap ou pour l'ensemble. Cette proportion est relativement homogène au niveau départemental, évoluant entre 7 % dans le Gers et 14 % dans le Gard.

¹⁰ | Ce total constitue une estimation. En effet, pour environ 2 400 bénéficiaires, la situation vis-à-vis du handicap est inconnue. Or, il est probable qu'une part d'entre eux soit effectivement concernée par un handicap. Par conséquent, la comparaison de ces résultats avec ceux de 2019 est impossible.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP PAR DISPOSITIF DU PRF EN 2020

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie



Les dispositifs¹¹ Projet Pro et Qualif Pro ont été les principaux mobilisés, représentant respectivement 43 et 52 % des actions de formation effectuées auprès des personnes en situation de handicap. Le dispositif Lectio arrive en troisième position (5 %). Dans la région, Projet Pro apparaît ainsi nettement plus mobilisé que pour l'ensemble des bénéficiaires, reflétant notamment l'écart des besoins de formation entre ces deux populations. Au niveau départemental, une forte hétérogénéité se dessine dans l'utilisation des différents dispositifs.

Qualif Pro est majoritaire – ou quasiment – dans tous les départements et Projet Pro constitue le deuxième dispositif le plus mobilisé, excepté dans le Tarn où il arrive en tête (51 %). L'Aveyron se distingue par une présence relativement forte de Lectio, lequel regroupe 24 % des formations délivrées auprès des personnes en situation de handicap. Enfin, la Lozère se caractérise par une forte part de formations dispensées via le dispositif Avenir (destiné aux détenus écroués), à 16 %. Les formations pré-qualifiantes dispensées via Projet Pro concernent exclusivement le domaine de spécialités¹² « Capacités individuelles et sociales », permettant le développement des capacités d'orientation et d'insertion. Le dispositif Qualif Pro, qui propose des formations qualifiantes, se retrouve dans la totalité des domaines : « Échanges et gestion » est le plus représenté (26 % du total) avec notamment la spécialité « Transport, manutention, magasinage », suivi par les domaines « Communication et information » (18 %, via notamment la spécialité « Secrétariat, bureautique ») et « Services aux personnes » (12 %).

11 | Projet Pro : formations permettant aux demandeurs d'emploi de construire leur projet professionnel et d'acquérir les premiers gestes professionnels / Qualif Pro : formations permettant d'accéder à une qualification / Lectio : formations de lutte contre l'illettrisme pour les demandeurs d'emploi et les salariés. Voir <https://bit.ly/3wJTlrj>

12 | Issus des 17 domaines de spécialités de la NSF (Nomenclature des spécialités de formations) : <https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/nsf.pdf>



Tendances à l'œuvre

L'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap en Occitanie est en partie structurelle, du fait du **vieillessement de la population** ou du décalage de l'âge de départ à la retraite notamment. De plus, **la population éligible à l'AAH s'inscrit en progression** compte tenu de la hausse du plafond de ressources permettant d'accéder à l'allocation et des pertes de revenus des populations les plus fragiles liées aux difficultés économiques.

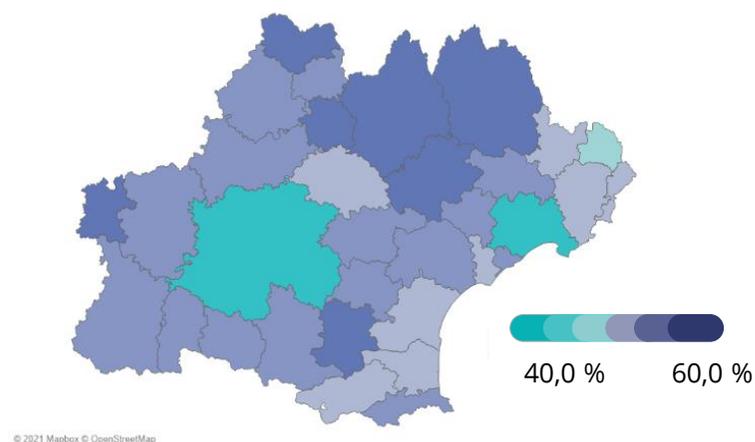
Du côté du vieillissement, deux situations sont à prendre en compte. Tout d'abord les départements où la proportion des 50-64 ans est déjà très élevée, ce qui est le cas du Lot (40,4 % au 1er janvier 2020 selon l'Insee), du Gers (39,3 %), de l'Aveyron (37,7 %) et des Hautes-Pyrénées (37,6 %). Ensuite, les départements où la part des 50-64 ans a le plus progressé, notamment l'Aude (+ 2 points depuis 2012, à 36,4 %), le Gers (+ 1,9 point, à 39,3 %) et les Pyrénées-Orientales. A titre de comparaison, la moyenne pour l'Occitanie est de 32,5 % de 50-64 ans (+ 0,9 point depuis 2012).

Dans ces territoires, où la présence de personnes en situation de handicap est déjà relativement importante (Gers, Hautes-Pyrénées, ainsi que quelques zones dans l'Aude, l'Aveyron et l'Hérault), le vieillissement pourrait se traduire par un accroissement de la population concernée par le handicap à court-moyen terme.

Le fait que dans certaines zones la proportion d'emplois d'ouvriers et d'employés (plus exposés à un accident du travail ou une maladie professionnelle) soit forte constitue également un facteur de risque supplémentaire¹³.

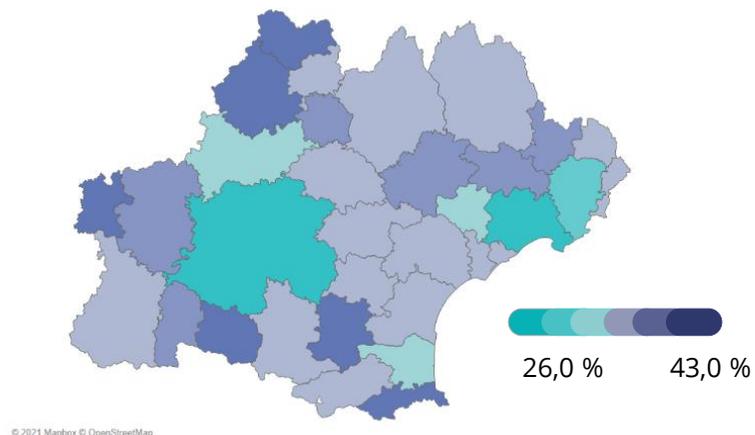
PROPORTION D'EMPLOYÉS, D'AGRICULTEURS ET D'OUVRIERS PAR ZONE D'EMPLOI EN 2017

Source : Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



PROPORTION DE 50-64 ANS (SUR LES 15-64 ANS) PAR ZONE D'EMPLOI EN 2017

Source : Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



13 | Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4501621?sommaire=4504425>.

Département	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi			Ensemble des demandeurs d'emploi		
	Glissement annuel au 31/12/2020	Inscrits au 30/04/2021	Glissement annuel au 30/04/2021	Glissement annuel au 31/12/2020	Inscrits au 30/04/2021	Glissement annuel au 30/04/2021
Ariège	- 6,4 %	1 560	- 6,0 %	4,5 %	14 770	- 1,0 %
Aude	6,6 %	4 310	6,4 %	3,7 %	38 180	0,9 %
Aveyron	- 4,5 %	2 250	- 2,6 %	6,8 %	18 540	0,3 %
Gard	- 8,3 %	6 340	- 3,8 %	2,4 %	78 790	- 1,5 %
Haute-Garonne	- 2,3 %	11 390	- 1,8 %	9,4 %	136 840	2,1 %
Gers	- 0,3 %	1 890	- 1,6 %	7,9 %	13 420	0,9 %
Hérault	- 6,3 %	8 940	- 3,8 %	4,5 %	133 260	- 0,7 %
Lot	- 7,3 %	1 600	- 7,0 %	6,5 %	14 710	- 0,6 %
Lozère	2,0 %	500	6,4 %	2,4 %	4 470	- 2,6 %
Hautes-Pyrénées	4,2 %	2 840	5,2 %	2,5 %	21 260	- 3,6 %
Pyrénées-Orientales	- 0,6 %	5 050	0,0 %	2,4 %	56 730	- 0,5 %
Tarn	- 6,5 %	3 970	- 7,0 %	3,1 %	32 690	- 3,0 %
Tarn-et-Garonne	- 5,0 %	2 530	- 5,2 %	6,8 %	27 010	1,9 %
Occitanie	- 3,3 %	53 170	- 2,0 %	5,2 %	590 670	- 0,1 %

Source : Pôle emploi – traitement Carif-Oref Occitanie

D'un point de vue conjoncturel, la situation est contrastée selon les départements.

Selon les statistiques diffusées par Pôle emploi, **le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi est resté orienté à la baisse en Occitanie sur les quatre premiers mois de l'année 2021, malgré la crise sanitaire et économique.**

Ce public semble avoir mieux résisté que prévu à la dégradation marquée du marché du travail. Ainsi, un peu moins de 53 200 inscrits à Pôle emploi en situation de handicap sont dénombrés fin avril, un niveau inférieur de 2 % à ce qu'il était un an plus tôt. Toutefois, ce résultat n'a pas concerné l'ensemble des départements.

La décrue du nombre de demandeurs d'emploi handicapés est restée dynamique entre la fin 2020 et avril 2021 dans l'Ariège et le Tarn. En revanche, la dégradation se renforce ces derniers mois dans les Hautes-Pyrénées, l'Aude et la Lozère.

Voir aussi :

- [L'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie en 2018, juin 2021](#)
- [Tableau de bord du PRITH 2020, janvier 2021](#)
- <https://www.cariforefoccitanie.fr/orientation-et-parcours/observatoire-handicap/>

Chiffres clés

129 000

bénéficiaires de l'allocation adulte
handicapé fin 2019 en Occitanie
(+ 3,1 % sur un an)



4,2 % des 20-64 ans
sont concernés

34 200

travailleurs bénéficiaires
de l'obligation d'emploi
en 2019



Un taux d'emploi direct en
équivalent temps plein de 3,9 %

52 900

demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi fin 2020
(- 3,3 % sur un an)



9 % des demandeurs d'emploi
sont concernés

14 400

entrées en formation en 2019
de demandeurs d'emploi
en situation de handicap



4 400 bénéficiaires en 2020
du Programme régional
de formation de la Région Occitanie

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi – Les personnes en situation de handicap en Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Clément SANTINON
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : Août 2021

